

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
Délibération n° DB 2023-56

Date de la convocation : 03/05/23

Date de la convocation : 03/05/23

Membres en exercice : 24

Membres présents : 22

Membres votants : 22

Le 11 mai mille vingt-trois, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoît SINGLIT.

Présents : Mmes ANDREY Danielle, DION Valentine, LAMPSON - GUEILLIOT Nadège, PAYEN Françoise et MM. CANIVENQ Roland, DANNEAUX Dominique, DEMISSY Pierre, DE POUILLY Jean, DUGARD Yann, FLEURY Vincent, GODART Olivier, LAURENT CHAUVET Pierre, LORFEUVRE Gérald, MANCEAUX Christophe, MEIS Michel, NANJI Désiré, POTRON Pierre, RICHELET Jean-Pol, SALEZ René, SINGLIT Benoît, THIERION Vincent, VALET Bruno.

Secrétaire de séance : Mme Françoise PAYEN

OBJET : AUGMENTATION DE LA QUOTITE D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la délibération n°2018/102 du 14/11/2018 créant les emplois permanents nécessaires à la mise en œuvre de la mutualisation avec la ville de Vouziers ;

Vu la délibération n°2020/112 du 17/12/2020 modifiant la quotité de travail d'emplois permanents ;

Considérant l'évolution de l'activité du service entretien ménager ;

Vu l'accord de l'agent concerné,

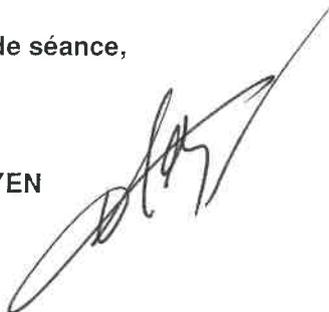
Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 10/05/2023 ;

Après en avoir délibéré, le Bureau à l'unanimité :

- DECIDE de modifier la quotité de travail d'un emploi permanent d'adjoint technique qui passe de 28/35^{ème} à 32/35^{ème}
- CHARGE le Président ou son représentant de signer tous les actes à intervenir.

La secrétaire de séance,

Françoise PAYEN



Le Président,

Benoît SINGLIT

